

05B3669

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY



Le : 06 JAN. 2010
Numéro : 160

JP MECATECH

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

au capital de 160 000 euros

Siège Social : 7 rue de l'Hôtel des Postes 91160 LONGJUMEAU

487 593 329 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 NOVEMBRE 2009

L'an DEUX MILLE NEUF, le 30 novembre, à 9 heures, au siège social à LONGJUMEAU,
Monsieur Jacques PINTO, demeurant 7 rue de l'Hôtel des Postes 91160 LONGJUMEAU,
Associé unique et seul gérant de la société JP MECATECH,

A pris les décisions suivantes

- Augmentation du capital social d'une somme de 120 000 euros par l'émission de 12 000 parts sociales nouvelles de 10 euros chacune, à libérer intégralement en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide d'augmenter le capital social actuellement à 160 000 euros, divisé en 16 000 parts de 10 euros chacune entièrement libérées, d'une somme de 120 000 euros, et de le porter ainsi à 280 000 euros par la création de 12 000 parts nouvelles de 10 euros chacune, émises au pair, et à libérer intégralement au moyen de versements en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Les parts nouvelles seront créées avec jouissance à compter de ce jour. Elles seront alors complètement assimilées aux parts anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide que l'augmentation de capital décidée ci-dessus lui est réservée en totalité et qu'il a d'ores et déjà libéré intégralement le montant de sa souscription, au moyen d'un versement en numéraire.

L'associé unique constate en outre

- que la somme de 120 000 euros, correspondant au montant de sa souscription en numéraire a été déposée à l'agence de Longjumeau de la Banque Populaire Rives de Paris au compte numéro 04026052558 ouvert au nom de la Société ainsi que l'atteste le récépissé établi par ladite banque,
- que l'augmentation de capital est ainsi régulièrement et définitivement réalisée.

TROISIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier comme suit les articles 6, 7 et 8 des statuts

H

ARTICLE 6- APPORTS

Il est apporté en numéraire par Monsieur Jacques PINTO, la somme de quatre vingt mille euros (80 000 euros), déposée intégralement à un compte ouvert au nom de la société en formation à la Banque Populaire Rives de Paris, 12 rue de Chilly 91160 LONGJUMEAU, ainsi qu'en atteste un certificat de ladite banque.

Suivant décision de l'associé unique en date du 27/11/2006, le capital social a été augmenté d'une somme de 80 000 euros, en numéraire, pour être porté à 160 000 euros.

Suivant décision de l'associé unique en date du 30/11/2009, le capital social a été augmenté d'une somme de 120 000 euros, en numéraire, pour être porté à 280 000 euros

ARTICLE 7 - CAPITAL

Le capital social est fixé à deux cent quatre vingt mille euros (280 000 euros).

Il est divisé en 28 000 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées, attribuées en totalité à l'associé unique.

Toute modification du capital social sera décidée et réalisée dans les conditions et avec les conséquences prévues par les dispositions légales et réglementaires.

ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Les 28 000 parts sociales sont attribuées à Monsieur Jacques PINTO.

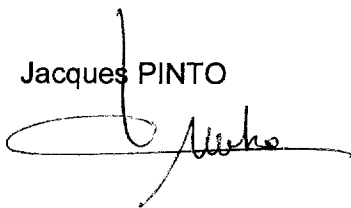
Le soussigné déclare que toutes les parts sociales représentant le capital social lui appartiennent et qu'elles sont toutes souscrites et libérées intégralement.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Jacques PINTO



Enregistré à SIE DE MASSY SUD

Le 10/12/2009 Bordereau n°2009/539 Case n°2

Ext 1306

Enregistrement 500 € Pénalités

Total liquidé cinq cents euros

Montant reçu cinq cents euros

L'Agent

Colette BARROIS
Contrôle des Impôts

IMPOTS